

COMPTE RENDU SÉANCE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente à 18h, le Conseil Municipal de cette Commune est convoqué pour une séance exceptionnelle devant élire le Maire, et s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de : Mme BOUSQUET Alexia, Maire par Intérim.

Présents : Mme Alexia BOUSQUET Maire par Intérim, M. Francis LEDOUX Adjoint, Mr Michel NAVES, Mme Françoise MARIO, Mme Evelyne ROUANET, Mr Alain GALAUP, Mr Jean-Luc IMART, Mr Michel SPASKY, Mr Simon SAFFORES.

Excusés et ayant fourni procuration: Mme Sabine MAUCORT ayant donné procuration à Mr Michel SPASKY et Mme Mari-Jo SEMENOU ayant donné procuration à Mme Alexia BOUSQUET

Secrétaire de séance : Mr SPASKY Michel

Lecture des résultats de l'Élection municipale partielle du 24 juin 2018

Le résultat de l'élection municipale partielle du 24 juin 2018 est lu par Mme le Maire Alexia BOUSQUET.

Nombre d'électeurs inscrits :	174
Nombre de votants :	59
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	58
Majorité absolue :	30

Monsieur Simon SAFFORES est élu comme Conseiller Municipal.

Élection du Maire

Présidence de l'Assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Michel NAVES, a pris la présidence de l'assemblée (Art L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré neuf conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Françoise MARIO – Mr Michel SPASKY.

Candidats aux fonctions de Maire

Mme Alexia BOUQUET se présente comme candidate aux fonctions de Maire.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Tous les Conseillers présents ont souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, et ont été enregistrés.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Aucun bulletin et enveloppe n'ont été déclarés nuls par le bureau.

Résultat du premier tour de vote

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	11
e) Majorité absolue :	5

Mme Alexia BOUSQUET a obtenu : 10 voix

Mme Alexia BOUQUET est élue comme Maire de la commune de Cahuzac et est immédiatement installés dans ses fonctions.

Elle assure désormais la présidence de la séance.

Élection des Adjoints au Maire

Sous la présidence de Mme BOUSQUET Alexia, élue Maire (en application de l'article L.2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'Adjoints

Le Président a indiqué, qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au Maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Maire a constaté que les deux candidats aux fonctions d'adjoints au Maire se sont présentés.

Mr Francis LEDOUX pour la fonction de 1^{er} Adjoint au Maire

Mr Michel SPASKY pour la fonction de 2^{ème} Adjoint au Maire

Ils sont mentionnés dans les tableaux de résultats ci-dessous.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Résultat du premier tour de vote pour Monsieur Francis LEDOUX, pour la fonction de premier Adjoint au Maire

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	11
e) Majorité absolue :	5

Monsieur LEDOUX Francis a obtenu: 10 voix

Résultat du premier tour de vote pour Monsieur Michel SPASKY, pour la fonction de premier Adjoint au Maire

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	11
e) Majorité absolue :	5

Monsieur Michel SPASKY a obtenu: 10 voix

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats comme suit :

1^{er} Adjoint : Mr Francis LEDOUX

2^{ème} Adjoint : Mr Michel SPASKY

Observations et réclamations

Néant

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le trente juin deux mille dix huit à Dix neuf heures a été, après lecture, signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Maire,
Alexia BOUSQUET

Le Conseiller Municipal le plus âgé,
Michel NAVES

Les assesseurs,
Mme Françoise MARIO – Mr Michel SPASKY

Le Secrétaire
Mr Michel SPASKY

La séance est levée à 19h

NOM PRENOM	SIGNATURE	PROCURATION A
Michel NAVES		
Alexia BOUSQUET		
Francis LEDOUX		
Alain GALAUP		
Jean-Luc IMART		
Françoise MARIO		
Sabine MAUCORT		
Evelyne ROUANET		
Marie-José SEMENOU		
Simon SAFFORES		
Michel SPASKY		